



Aides régionales et locales 2011 pour l'énergie solaire, en complément des aides d'Etat

(Crédit d'impôt, PTZ, Fonds Chaleur...)

Dernière mise à jour 23 mai 2011

Liste non exhaustive – Informations susceptibles d'être modifiées
Données non contractuelles. Enerplan ne pourra être tenu responsable en cas d'information erronée.
Vérifiez auprès de votre Espace Info Energie, du conseil régional ou de la collectivité locale

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Alsace	<p><u>Région</u> : aide forfaitaire de 400 € sur la main d'œuvre (si dernier impôt sur le revenu ≤ 1500€)</p> <p><u>Collectivités</u> : Renseignez-vous auprès de votre mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> + Beblenheim + Agglomération de Colmar + CUS + Entzheim + Eschau + Haguenau + Hochstatt + Illkirch + Illzach + Kaysersberg + Mulhouse (dans l'existant) + Niederbronn-les-Bains + Ostwald + Petit Landau + Plobsheim + Riedisheim + Rixheim + Communauté de communes de l'Uffried + Scherwiller + Schiltigheim + Soultz + Communauté de communes du Pays de Wissembourg + Zillisheim <p><u>Fournisseurs d'énergie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Gaz de Strasbourg : 20€/m² + 10€/m² + Elec de Strasbourg : 400 € + Vialis : 200 € 	<p><u>Région</u> : aide forfaitaire de 400 € sur la main d'œuvre (si dernier impôt sur le revenu ≤ 1500€)</p>	<p>Chauffe eau solaire Collectif, production > 450 kWh/m² ou SSC Collectif, production > 350 kWh/m²</p> <p><u>Communes et groupements de communes, associations, bailleurs sociaux et SCI logements</u> :</p> <p>Coût éligible de l'installation : maxi 1000 €/m² capteur 15% ADEME et 30% Région</p> <p><u>Habitat collectif privé, copropriétaires</u> :</p> <p>Coût éligible de la main d'œuvre : maxi 250 €/m² de capteur 25% Région</p>	<p><u>Particuliers</u> :</p> <p>Pas d'aide</p> <p>+ <u>Collectivités</u> : Renseignez-vous auprès de votre mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> + Kaysersberg + Mulhouse (dans l'existant) + Scherwiller <p><u>Collectif</u> :</p> <p>Raccordé au réseau Appel à projet : Cahier des charges</p> <p>Sites isolés : 25 % ADEME (plafonnés à 4 €/Wc) + 25% Région Alsace</p>	<p>Gestion de la Région avec ses relais</p> <p>Région Alsace Service Environnement 03 88 15 69 17</p> <p>ADEME Alsace : 03 88 15 46 46</p> <p>Pour connaître les cahiers des charges des appels à projets : www.energie.fr</p>

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Aquitaine	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Cté de Com de Soule-Xiberoa : 300€ - Ville de Libourne : 300 € (2 à 7 m²) - Cté de Communes de Lacq : 700 à 900 €	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Cté de Communes de Lacq : 600 à 700 €	Parité région + ADEME Les opérations de plus de 25 m² sont aidées dans le cadre du Fonds Chaleur Renouvelables avec une analyse économique. Principe des 5 % sur le MWh sur 20 ans entre solaire et solution de référence ADEME : Appel à projet Chaleur Renouvelable Conditions ici Hors Fonds Chaleur Renouvelables Coût du système solaire hors appoint plafonné à 1,75 €/kWh produit/an et analyse économique. <i>Aide définie en comparant le prix du MWh solaire de la solution de référence.</i>	<u>Particuliers :</u> Aucune aide + Cté de Communes de Lacq : 500 € en plus d'une install ST <u>Collectif :</u> - CG64 : 2 € / Wc plafonnée à 10 000 € et uniquement pour les collectivités locales. - Appel à projet dans le cadre du Feder	Gestion de l'ADEME Région Service Technologies de l'environnement : 05 57 57 80 00 ADEME Aquitaine : 05 56 33 80 00
Auvergne	ADEME : Forfait 1000 € (avec éventuel complément du forfait Région 460 €, voire aide du département de 460 € aussi) Voir condition d'attribution auprès de l'ADEME	ADEME : Forfait 2000 € (avec éventuel complément du forfait région 950 €, voire aide du département de 950 € aussi) Voir condition d'attribution auprès de l'ADEME	<u>Aide tous partenaires (ADEME + région + département):</u> Déterminée suite à une analyse économique du projet, et plafonnée à 600 € / m² de capteur	<u>Particuliers :</u> Aucune aide + <u>Collectivités :</u> CG Allier : 20% plafonné à 2€/Wc <u>Collectif :</u> Aucune aide	Particuliers : EIE gèrent et assemblent les dossiers et transmet à la Région Collectif : gestion commune ADEME-Région Région Service Environnement 04 73 31 85 85 ADEME Auvergne 04 73 31 52 80
Basse-Normandie	<u>Région :</u> Chèque éco-énergie : 750 € (arrêt des inscriptions le 01/04/11 et fin des demandes de chèque le 31/12/11) <u>Collectivités :</u>	<u>Région :</u> Chèque éco-énergie : 1250 € (arrêt des inscriptions le 01/04/11 et fin des demandes de chèque le 31/12/11)	<u>ADEME+Région en parité :</u> 40% du montant de l'investissement (main d'oeuvre et matériel) plafonné à 350 € HT/ m² de panneaux solaires	<u>Particuliers :</u> <u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Hérouville St Clair : 800 € (valide si éligible à l'aide Région)	Gestion de la Région Biomasse Normandie (EIE) : 02 31 34 24 88 Région Mission

	<ul style="list-style-type: none"> - Caen : 300 € - Coutance : 300 € - Hérouvillle St Clair : 800 € - Arromanche les Bains, Asnelles, Banville, Bazenville, Courseulles/Mer, Crepon, Graye/Mer, Meuvaines, St Come-de-Fresne, Ste Croix/Mer, Ver/Mer : 400 € 	<u>Collectivités :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Hérouvillle St Clair : 800 € - Arromanche les Bains, Asnelles, Banville, Bazenville, Courseulles/Mer, Crepon, Graye/Mer, Meuvaines, St Come-de-Fresne, Ste Croix/Mer, Ver/Mer : 800 € 		<u>Agriculteurs et Collectivités :</u> 2,5 €/Wc plafonné à 30% HT et à 3kWc Sont éligibles les équipements de PV, dans la mesure où ils sont associés à des actions de réduction des consommations d'électricité. Ne sont pas éligibles les équipements de production associés à un chauffage électrique ou une PAC aérothermique.	Environnement 02 31 06 98 98 ADEME Basse-Normandie 02 31 46 81 00
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Bourgogne	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> + Auxerre : 100 €/m ² (maxi 500 €) + Beaune : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 m² : 450 € - 3 à 5 m² : 600 € - 5 à 7 m² et > : 750 € + Gevrey-Chambertin: 400 € + Fontaine-lès-Dijon : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 m² : 450 € - 3 à 5 m² : 600 € - 5 à 7 m² : 740 € + Longvic : 400 € + St Apollinaire : 400 € + Semur-en-Auxois «Lotissement Mont-Drejet III» : 1200 € + Sennecey-lès-Dijon : 4 % du matériel, plafonné à 500 € + Talant : 400 € + Cluny : 100€ + Le Breuil : 200 € (limité à 10 opérations/an ; CESI & SSC confondus) + Moroges : 150€	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> + CG Saône-et-Loire : 500 € (capteurs plans >10m ² , sous vide > 6 m ²) + Auxerre : 100 €/m ² (maxi 1500 €) + Beaune : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 m² : 450 € - 3 à 5 m² : 600 € - 5 à 7 m² et > : 750 € + Gevrey-Chambertin: 500 € + Fontaine-lès-Dijon : 740 € + 260 € si intégration + Longvic : 600 € + 200 € si intégré bâti + St Apollinaire : 500 € + Semur-en-Auxois «Lotissement Mont-Drejet III» : 2000 € + Sennecey-lès-Dijon : 4 % du matériel, plafonné à 500 € + Talant : 800 € + Chalon Sur Saône : 200 €/m ²	ADEME + Région : Dispositif Fonds Chaleur - Secteur non concurrentiel : 60% - Secteur concurrentiel : Le taux maxi est le taux plafond du régime d'aide utilisé 600 €/m² de surface d'entrée de capteurs vitrés (capteurs plans ou sous vide) 150 €/m² de capteurs non vitrés (moquette solaire) <u>+ Collectivités :</u> - CG 71 : 10% (pour tout type de maître d'œuvre)	<u>Particuliers :</u> Aucune aide <u>+ Collectivités :</u> - CG Saône-et-Loire : 700 € - Auxerre : 200 €/m ² (maxi 1000€) - Beaune : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 m² : 450 € - 3 à 5 m² : 600 € - 5 à 7 m² et > : 750 € - Longvic : 1 € / kWh sur la base de 1000 kWh / kWc installé - maxi 800 € - Cluny : 100 € - Moroges : 300 € <u>Collectif :</u> Aucune aide	Particuliers : Région Collectif : Gestion commune ADEME-Région Région Service Environnement 03 80 44 33 00 ADEME Bourgogne 03 80 76 89 76

		(maxi 3500 €) + Cluny : 100 € + Le Breuil : 200 € (limité à 10 opérations/an ; CESI & SSC confondus) + Moroges : 300€			
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Bretagne	<u>Région</u> : aucune aide <u>Collectivités</u> : - CG Côtes-d'Armor : 500 € - Pays de Lorient : 60 €/m ² - Ville de Lorient : 60 €/m ² - Locquirec, St Domineuc : 300 € - Plougastel-Daoulas, Guilers : 50€/m ² dans la limite de 6m ²	<u>Région</u> : aucune aide <u>Collectivités</u> : - CG Côtes-d'Armor : 1000 € - Pays de Lorient : 60 €/m ² - Ville de Lorient : 600 € - Locquirec, St Domineuc : 300 € - Plougastel-Daoulas, Guilers : 50€/m ² dans la limite de 20m ²	ADEME et Région en parité : < 7m ² : aide de 0,88€/kwh de productible annuel. Plafond des subventions encadré par les critères de l'union européenne Instruction ADEME/Région – Fonds Chaleur	<u>Particuliers</u> : aucune aide + <u>Collectivités</u> : aucune aide <u>Collectif</u> : aucune aide	Particuliers : EIE gèrent et assemblent les dossiers et transmet à la Région Collectif : gestion commune ADEME-Région Région Service Environnement 02 99 27 10 10 ADEME Bretagne 02 99 85 87 00
Centre	<u>Région</u> : Prêt à taux 0% ISOLARIS d'un montant maxi de 5000 € et / ou Eco - PTZ (matériel référencé Ô Solaire ou CSTBat ou SolarKeymark ; installateur Qualisol ou Qualibat) <u>Collectivités</u> : Consultez le tableau des aides locales de la région Centre	<u>Région</u> : Prêt à taux 0% ISOLARIS d'un montant maxi de 10 000 € et / ou Eco - PTZ (matériel référencé Ô Solaire ou CSTBat ou SolarKeymark ; installateur Qualisol ou Qualibat) <u>Collectivités</u> : Consultez le tableau des aides locales de la région Centre	ADEME + Région : Aides dans le cadre du CPER ADEME-Région. Dispositifs Fonds Chaleur Renouvelable (ADEME)	<u>Particuliers</u> : Aucune aide + <u>Collectivités</u> : Consultez le tableau des aides locales de la région Centre <u>Collectif</u> : Aucune aide	Pour les CESI SSC, pré-instruction gérée par les EIE et les organismes bancaires partenaires d'ISOLARIS Pour les autres dispositifs : ADEME Centre : 02 38 24 00 00 Région, Pole Efficacité Energétique: 02 38 70 34 41
Champagne-Ardenne	<u>Région</u> : 600 € <u>Collectivités</u> : - Cté de Com des Crêtes	<u>Région</u> : 1200 € <u>Collectivités</u> : - Pays Sedannais : 60 €/m ²	ADEME+Région : (Hors fonds chaleur) <u>Secteur non-concurrentiel</u> : 70% de l'assiette plafonné à 2,5€/kWh productible annuellement	<u>Région</u> : Aucune aide	Instruction DR ADEME Région Direction de l'Aménagement du Territoire :

	Préardennaises : 60 €/m ² dans le cadre d'une OPATB - Pays Sedannais : 60 €/m ² plafonné à 450 € - Cté de Com des 3 Cantons : 60€/m ²	plafonné à 1000 € - Cté de Com des 3 Cantons : 60 €/m ² dans le cadre d'une OPAH	<u>Secteur concurrentiel</u> : Pas de cadre <u>Collectivités</u> : - Pays Sedanais : 60 €/m ² plafonné à 1200 € pour ECSColl et 2000 € pour SSC Collectif		03 26 70 31 31 ADEME Champagne-Ardenne 03 26 69 20 96
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Corse	<u>ADEC + EDF-Gaz de France</u> : - 600 € < à 4 m ² - 1000 € >= à 4 m ² + 150 € si éléments séparés et intégrés	<u>ADEC</u> : Aucune aide	<u>Secteur non-concurrentiel</u> : 80 % du surcoût par rapport à une solution « de base » (ex. cumulus électrique), plafonnée à 1,75 €/ kWh <u>Secteur concurrentiel</u> : 50 % du surcoût par rapport à une solution « de base » (ex. cumulus électrique), plafonnée à 1,75 €/ kWh	<u>Particuliers</u> : 2 €/Wc (maxi 3 kWc) <u>Collectif</u> : (sous réserve de respecter la mesure d'éco-conditionnalité) <u>Secteur non-concurrentiel</u> : 25 % du coût de l'installation (maxi 80 kWc) <u>Secteur concurrentiel</u> : 20 % du coût de l'installation (maxi 80 kWc)	Gestion de la Région ADEC ADEC : Route du Ricanto 20090 Ajaccio 04 95 50 91 26 adec.corse.fr ADEME Corse : 04 95 10 58 58
Franche-Comté	<u>Région</u> : Aucune aide <u>Collectivités</u> : - Besançon : 300 € - Fossemaigne : 150 € - Port sur Saône : 50% de la main d'œuvre plafonnée à 500 € - Villiers-sur-port : 1000 €	<u>Région</u> : Aucune aide <u>Collectivités</u> : - Fossemaigne : 300 € - Port sur Saône : 50% de la main d'œuvre plafonnée à 500 € - Villiers-sur-port : 1000 €	ADEME +Région : Installations dont productivité ≥ 350 kWh/m ² /an <i>Secteur public, l'habitat social, les associations</i> : 50% (dont Région 25%) des coûts éligibles, plafonnée à 600€ par m ² de capteurs + aides des CG 39 et 70 (25 à 30%) <i>Pour le secteur concurrentiel</i> : 40% (dont Région : 20%) des coûts éligibles, plafonnée à 600€ par m ² de capteurs + aides des CG 39 et 70 (20 à 30%)	<u>Particuliers</u> : Aucune aide <u>+ Collectivités</u> : - Fossemaigne : 300 € - Port sur Saône : Prise en charge des frais de raccordement au réseau dans la limite de 500 € <u>Collectif</u> : Aucune aide <u>+ Collectivités</u> : - CG70 : 30% d'une assiette plafonnée à 15 000 € (pour projets menés par un groupement de collectivités sur bâtiments publiques)	Gestion de la Région Région Service Energie 03 81 61 61 61 ADEME Franche-Comté 03 81 25 50 00

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Haute-Normandie	<u>Région :</u> Chèque énergie (modalités définies mi-février par le CR) <u>Collectivités :</u> - CG de Seine Maritime : 1300 € - Cté d'Agglo des Portes de l'Eure (CAPE) : 500 € sur la main d'oeuvre - Petit Couronne : 300 €	<u>Région :</u> Chèque énergie (modalités définies mi-février par le CR) <u>Collectivités :</u> - CG de Seine Maritime : 1800 € - Cté d'Agglo des Portes de l'Eure (CAPE) : 800 € sur la main d'oeuvre - Petit Couronne : 300 €	<u>ADEME :</u> Dispositif du Fonds Chaleur <u>Région :</u> Association, bailleurs sociaux, bâtiments publics : 300 €/m² , plafond à 80 % du coût HT. Conditions d'éligibilité soumises à performance énergétique du bâtiment et installations par in installateur Qualisol.	Aucune aide	Gestion par la Région de façon autonome Région Service Environnement 02 35 52 56 00 ADEME Haute-Normandie 02 35 62 24 42
Ile de France	<u>Région :</u> Forfait 800€ sur la main d'œuvre. Le matériel doit être référencé Ô Solaire et l'installateur doit être Qualisol ou Qualibat. Le demandeur doit disposer d'un revenu fiscal du ménage par unité de consommation inférieur à 28.362€ ou présenter un niveau de performance énergétique de la résidence principale élevé (BBC ou classe A ou B du DPE). <u>+ Collectivités :</u> - CG 95: 500€, chèque énergie, matériel Ô Solaire, installé par un installateur Qualisol - Com d'Agglo Arc de Seine (92) : 50% HT sur main d'œuvre, maxi 900€ - Pantin : 150 € TTC/m² sur la main d'œuvre de l'installation, plafonné à 1.000 € - Montreuil : - particuliers : 30% du montant HT de la main d'œuvre, plafonnée à 450€ - copropriétés : 10% du montant HT de la main	<u>Région :</u> Forfait 1300€ sur la main d'œuvre. Le matériel doit être référencé Ô Solaire et l'installateur doit être Qualisol ou Qualibat. Le demandeur doit disposer d'un revenu fiscal du ménage par unité de consommation inférieur à 28.362€ ou présenter un niveau de performance énergétique de la résidence principale élevé (BBC ou classe A ou B du DPE). <u>+ Collectivités :</u> - CG 95: 800€, chèque énergie, matériel Ô Solaire, installé par un installateur Qualisol - Com d'Agglo Arc de Seine : 50% HT sur main d'œuvre, max 1500€ - Pantin : 150 € TTC/m² sur la main d'œuvre de l'installation, plafonné à 1.000 € - Montreuil : - particuliers : 30% du montant HT de la main	<u>Etudes de faisabilité Solaire Thermique</u> - 25 % dépenses éligibles pour la Région et 25% pour l'ADEME ; maxi : 200 000€ <u>Travaux Solaire Thermique</u> - Pour les investisseurs publics, para-publics et les bailleurs sociaux: les installations dont la productivité > à 350 kWh/m ² /an : aide maximum de 30 % des dépenses éligibles HT pour la Région et 30% des dépenses éligibles HT pour l'ADEME ; montant d'aide maximal sur un projet : 1 000 000 € <u>+ Collectivités :</u> - CG 95 : bailleurs publics/privés et copropriétés, 10 logements minimum, subvention de 20% sur la main d'œuvre et les matériels (hors frais d'études), plafond à 200€/logement - Pantin : (copropriétés moins de 20 logements) : 10% de la main d'œuvre TTC de l'installation globale - plafonné à 5.000 € - au prorata des millièmes	<u>Particuliers :</u> (Région) Forfait 750€ sur la main d'œuvre. L'installateur doit être QualiPV ou Qualibat. Le demandeur doit disposer d'un revenu fiscal du ménage par unité de consommation inférieur à 28.362€ ou présenter un niveau de performance énergétique de la résidence principale élevé (BBC ou classe A ou B du DPE). <u>+ Collectivités :</u> - Pantin : 200 € TTC , sur la main d'œuvre - Montreuil : - particuliers : 30% du montant HT de la main d'œuvre, plafonnée à 900€ - copropriétés : 10% du montant HT de la main d'œuvre, plafonnée à 4500€ <u>Collectif :</u> Région : Pour les investisseurs publics et para-publics, et les bailleurs sociaux : Installations entre 3 et 250kWc. Si bénéficiant de la prime	Région Direction Environnement 01 53 85 76 52 ADEME Ile de France 01 49 01 45 47 Com d'Agglo Arc de Seine 0800 10 10 21

	d'œuvre, plafonnée à 9000€	d'œuvre, plafonnée à 450€ - copropriétés : 10% du montant HT de la main d'œuvre, plafonnée à 9000€		d'intégration : 0,6 €/ kWh annuel Si non bénéficiant de la prime : 1 €/ kWh annuel. ADEME : Délibération en cours	
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Languedoc-Roussillon	<u>Région :</u> Aucune aide depuis le 15/07/10 <u>Collectivités :</u> - CG Pyrénées-Orientales : 200 € - Com d'Agglo Narbonne : 650 € - Clapiers : 150 € si foyer ≤ 2 personnes ; 300 € si ≥ à 3 personnes (plafond de ressource > de 30% au plafond Prêt Taux Zéro) - Prades (66) : 250 € - Pignan : 200 €	<u>Région :</u> Aucune aide depuis le 15/07/10 <u>Collectivités :</u> - Com d'Agglo Narbonne : 650 €	ADEME + Région : - Organismes HLM : Aide maxi de 1€/kWh/an, bonus de 0,6€/kWh/an si éligible Fonds Chaleur - <u>Autres secteurs collectifs :</u> Aide maxi de 0,6€/kWh/an, bonus de 0,6€/kWh/an si éligible Fonds Chaleur + <u>Collectivités :</u> - CG Gard : 0,3 €/kWh produit - CG Hérault : 130 €/m ² maxi - CG Lozère : 10% HT max 670€/m ² - CG 66 : 330 €/m ² pour établ d'accueil spécialisés et 130 €/m ² : autres cas	<u>Particuliers :</u> Aucune aide depuis le 15/07/10 <u>Collectif :</u> Aucune aide depuis le 18/06/10	Gestion ADEME et Région commune, décision : Région. Région Direction de l'environnement 04 67 22 80 00 ADEME Languedoc-Roussillon : 04 67 99 89 79
Limousin	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 500 € (jusqu'au 31/03/2011)	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 1500 € (jusqu'au 31/03/2011)	ADEME + Région <u>Secteur non-concurrentiel / collectivités :</u> 60% maxi du montant (objectif : abaisser le TRI à 10 ans), max 12000 €/TEP produite <u>Secteur concurrentiel :</u> 50 % maxi du montant (objectif : abaisser le TRI à 5 ans), max 12000 €/TEP produite	Région <u>Particuliers :</u> Aucune aide <u>Région uniquement Collectif :</u> Maxi 0.5 €/Wc uniquement pour les projets de 5kWc à 20 kWc (objectif : abaisser le TRI à 10 ans)	Gestion de la Région Région Service Environnement : 05 55 45 17 41 ADEME Limousin : 05 55 79 39 34
Lorraine	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 700 € pour les installations faites par un installateur Qualisol	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 1200 € pour les installations faites par un installateur Qualisol	<u>Région :</u> 20% d'aide en standard + 10% pour les projets exemplaires ou démonstratifs (plafond à 300 000€)	<u>Particuliers :</u> 1 €/Wc pour la pose dans la limite de 3000 € pour les logements de catégorie AA et 2000 € pour les logements de catégorie AB, BA et BB.	Demandes dossiers type pour particuliers : EIE Traitement : Région Région Service

	<u>Collectivités :</u> Consultez le tableau des aides locales de Lorraine	<u>Collectivités :</u> Consultez le tableau des aides locales de Lorraine	<u>ADEME :</u> 0,88 €/kWh productible ; assiette de coût éligible plafonnée à 2,5 €/kWh productible <u>Collectivités :</u> - Laneuville-devant-nancy : 40 €/m ²	+ <u>Collectivités :</u> Consultez le tableau des aides locales de Lorraine <u>Collectif :</u> <i>Aucune aide</i>	Environnement 03 87 33 60 00 ADEME Lorraine : 03 87 20 02 90
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Midi-Pyrénées	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 250 ou 500 € sur la main d'œuvre (conditions soumises au plafond de ressource du foyer) <u>Collectivités :</u> - Cté de Com du Bassin Decazeville-Aubin : 200 € - Cté de Com Montauban Trois Rivières: 300 € (installateur Qualisol, matériel O Solaire) - Alvernac : 300 € - Pamiers : 60 €/m ²	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Pamiers : 60 €/m ²	ADEME + Région <u>Bailleur social et gest maison retraite :</u> 70% maxi (<50m ² : 700 €/m ² maxi, >50 m ² : 600 €/m ² maxi) <u>Collectivités :</u> 50% maxi (<50m ² : 500 €/m ² maxi, >50 m ² : 400 €/m ² maxi) <u>Secteur concurrentiel :</u> 40% maxi (<50m ² : 400 €/m ² maxi, >50 m ² : 300 €/m ² maxi) <u>Séchage solaire :</u> 30% maxi <u>Moquette solaire :</u> 25% maxi Dispositif du Fond Chaleur pour les installations à partir de 7 m ²	<u>Particuliers :</u> Aucune aide <u>Collectif :</u> Raccordé au réseau Aide gérée par la Région (modalités détaillées) : 6 000 €/kWc installé ; plafonnée à 100 000 € de dépenses ; Subvention proportionnelle d'investissement de 20% maximum de l'assiette éligible - Collectivités (communes < 15 000 habitants, EPCI < 40 000 habitants) - TPE/PME (au sens communautaire ; hors SCI) - Organisme de logement social Site isolé : 35% maxi	Gestion Région Région Service Energie 05 61 33 50 50 ADEME Midi Pyrénées 05 62 24 35 36
Nord Pas de Calais	<u>Région :</u> 1200 € par installation, réalisée par un installateur agréé Qualisol <u>Collectivités :</u> Consulter directement la collectivité concernée (municipalité, communauté de communes...)	<u>Région :</u> 3600€ par installation, réalisée par un installateur agréé Qualisol <u>Collectivités :</u> Consulter directement la collectivité concernée (municipalité, communauté de communes...)	ADEME Fonds chaleur pour les projets à partir de 25m ² . Possibilité FEDER au cas par cas pour les autres projets. + <u>Collectivités :</u> Consulter directement la collectivité concernée (municipalité, communauté de communes...)	<u>Particuliers :</u> Aucune aide + <u>Collectivités :</u> Consulter directement la collectivité concernée (municipalité, communauté de communes...) <u>Collectif :</u> ADEME Possibilité FEDER au cas par cas.	Gestion Région et EIE Région Direction Générale Aménagement Durable & Solidarité : 03 28 82 82 82 ADEME Nord Pas de Calais 03 27 95 89 70

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Pays de Loire	<p><u>Région :</u> En cours de définition</p> <p><u>Collectivités :</u> - Cté de Com des Herbiers : 50% (maxi 200 €) - Aizenay, Cté de Com du Pays Yonnais: 100 €/m² (maxi 300 €) - Angers-Loire métropole : 600 € - Andouillé : 300 € - Carquefou : 300 € - Chateaubriant : 400 € - Foussais-Payré : 150 €</p>	<p><u>Région :</u> En cours de définition</p> <p><u>Collectivités :</u> - Cté de Com des Herbiers : 50% (maxi 400 €) - Cté de Com Vie et Boulogne : 1000 € - Andouillé : 300 € - Angers-Loire métropole : 600 €</p>	<p><u>ADEME/Région :</u> - Installations solaires thermiques <= 7m² de capteurs, taux d'aide : 30 %, plafonné à 350 €/m² de capteur Plus d'informations</p> <p><u>ADEME</u> - Installations solaires thermiques > 7m² de capteurs, taux d'aide déterminé après étude du dossier (dispositif fonds chaleur) Plus d'informations</p>	<p><u>Particuliers :</u> En cours de définition</p> <p><u>Collectif :</u> Aucun dispositif</p>	<p>Particuliers : Espaces Info Energie 0810 036 038</p> <p>Conseil Régional, service environnement 02 28 20 54 16</p> <p>Autres maîtres d'ouvrage : ADEME Pays de la Loire 02 40 35 68 00</p> <p>Aides des collectivités : contacter directement les collectivités concernées</p>
Picardie	<p><u>Région :</u> 230 €/m² pour une installation de 2 à 7m² de capteurs plans 380 €/m² pour une installation de 2 à 4m² de capteurs tubes sous vide</p>	<p><u>Région :</u> 2 300 € pour une surface minimale de 10 m² en capteurs plans, 6 m² en capteurs tubes sous vide +750 € si intégration en toiture</p>	<p>ADEME</p> <p>Dispositif Fonds Chaleur</p>	<p>Aucune aide</p>	<p>Gestion : - Région pour les particuliers - ADEME / Région dans le cadre du FREME</p> <p>Région Direction de l'Environnement : 03 22 97 28 63</p> <p>ADEME Picardie : 03 22 45 18 90</p>
Poitou-Charentes	<p><u>Région :</u> Aide forfaitaire de 400 € (si coût < 1300€ HT/m²) à 500 € (si coût entre 1300 et 1400€ HT/m²) sur la main d'œuvre (Résidence principale, exigence installateur Qualisol)</p> <p><u>Collectivités :</u> - Delta Sèvres Argent : 300 €</p>	<p><u>Région :</u> Aide forfaitaire de 1400 € sur la main d'œuvre (Résidence principale, exigence installateur Qualisol)</p>	<p><u>ADEME et/ou Région :</u> FREE 2011 (règlement et modalités spécifiques) : Jusqu'à 80% des coûts éligibles.</p> <p><u>ADEME :</u> Fonds Chaleur Renouvelable (règlement national et modalités spécifiques du Fonds Chaleur)</p>	<p><u>Particuliers :</u> (< 5 kWc, sous conditions de ressources et installation sur résidence principale, coût inférieur à 7€ HT/Wc) Maîtrise de l'énergie exemplaire : Forfait de 1 000 €</p> <p><u>Collectif :</u> (règlement et modalités spécifiques.)</p>	<p>Instruction : ADEME pour le solaire thermique ; Région pour le photovoltaïque Gestion administrative (convention, paiement) : Région</p> <p>Région Service</p>

				Collectivités + Associations : Jusqu'à 0,4 €/Wc (si < 150 kWc, et plafond max de 15 000 €).	Environnement 05 49 55 77 00 ADEME Poitou-Charentes 05 49 50 12 12
PACA	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - CG 04 : 350 € - CG 06 : 300 € (en rénovation) - CG 84 : 350 € - Cté du pays d'Aubagne : 400€ - Cté de Pays d'Aix : 350 € - Gémenos : 10% HT plafonné à 500 € - Guillestre (05) : 150 € - Orange : 350 € - Fréjus : 200 € - Le Cannet : 800 € - Cagnes sur Mer : 350 €	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - CG 04 : 1500 € - CG 05 : 1200 € - Cté du pays d'Aubagne : 1150€ - Cté de Pays d'Aix : 500 € - Gémenos : 10% HT plafonné à 500 € - Guillestre (05) : 400 € - Le Cannet : 800 €	Région + ADEME - 1,4 €/kWh pour le logement social - 1,2 €/kWh pour les autres maîtres d'ouvrages - 0,6 €/kWh pour les grands groupes - respect des taux d'aides maxi donnés par la commission européenne (70% pour les PME et copro, 60% pour les grands groupes) - ajustement de l'aide par une analyse économique <u>Critères d'éligibilité :</u> - coût projet : inférieur à 1200€ HT/m ² utile (comptage inclus) - Consommation du poste chauffage du bâtiment existant : inférieure à : - zone H1 < 160 kWhep/m ² SHON.an - zone H2 < 130 kWhep/m ² SHON.an - zone H3 < 100 kWhep/m ² SHON.an Ces données donc uniquement pour les projets de plus de 20m ² , et les factures doivent être annexées à l'étude. - Les copropriétés restent éligibles si elles renoncent à demander le crédit d'impôt qui n'est pas cumulable avec les aides ADEME pour le solaire thermique - Projets neufs de promotion immobilière privée exclus..	Région Particulier : Aucune aide Collectif : - Système d'aides aux « études » dans le cadre du CPER Collectivités Particuliers - CG 06 : 500 € - Gémenos : 10% HT (max 500 €) Collectif <u>Secteur public, associatif et social :</u> CG 05 : 20%, plafonné à 20 000 € <u>Secteur concurrentiel :</u> CG 05 : 10%, plafonné à 10 000 €	Gestion CESI + SSC: Région et départements Collectif : ADEME Région Service Environnement 04 91 57 50 57 ADEME PACA 04 91 32 84 44

			<p><i>Assiette éligible :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût comptage sera intégré dans l'assiette globale <p><i>Les anciens critères restent d'actualité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - productivité > 550 kWh/m².an - coût < 2€HT /kWh solaire utile - bâtiment neuf : niveau THPE EnR <p>Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - CG 06 : en rénovation, 50% du matériel, plafonné à 500€/logement - CG 05 : <p><u>Secteur public, associatif et social :</u> 20%, plafonné à 20 000 €</p> <p><u>Secteur concurrentiel :</u> 10%, plafonné à 10 000 €</p>		
--	--	--	--	--	--

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Rhône-Alpes	<p><u>Chèque Région :</u> 300 € (Revenus annuels fiscaux inférieurs au plafond de ressources du Prêt à Taux 0%)</p> <p><u>Collectivités :</u> + CG Rhône : 100 €, forfait sur les frais du contrat de maintenance annuel de l'installation + CG Savoie : 500 € + Aime : 30% (maxi 150€) + Aigueblanche : 150€ + Aix-les-Bains : 70 €/m² (maxi 350 €) + Albens, Chignin, St Badolph, St Pierre d'Albigny : 30% (maxi 300€) + Albertville : 60 €/m² + Annecy : 20% du coût de l'installation (réalisé par une un installateur Qualisol ; maxi 1500€) + Apremont, Châteauneuf, Cté de Com Chautagne, Cté de Com cœur de Maurienne, Cté de Com Maurienne Galibier, Cté de Com la Rochette Val Gelon, Jacob Bellecombette, Laissaud, Lanslebourg, La Motte Servolex, Les Mollettes, St Etienne de Cuines, St Hélène du Lac : 300 € + Bassens, Champagny en Vanoise, La Ravoire, Meylan, Modane, Moutiers, Queige, St Alban Leysse, Ste Marie de Cuines, Venthon, Yenne, St-Paul-Trois-Châteaux, Chaussan, Grézieu-la-Varenne, Messimy : 200 € + Barberaz : 30 % (maxi 200 €)</p>	<p><u>Chèque Région :</u> 1000 € (Revenus annuels fiscaux inférieurs au plafond de ressources du Prêt à Taux 0%)</p> <p><u>Collectivités :</u> + CG Rhône : 100 €, forfait sur les frais du contrat de maintenance annuel de l'installation + CG Savoie : 1200 € + Aime : 30% (maxi 150€) + Aigueblanche : 250€ + Aix-les-Bains : 70 €/m² max 560€ + Albens, Chignin, St Badolph, St Pierre d'Albigny : 30% (maxi 300€) + Albertville : 60 €/m² + Annecy : 20% du coût de l'installation (réalisé par une un installateur Qualisol ; maxi 1500€) + Apremont, Barby, Bassens, Châteauneuf, Gilly sur Isère, Jacob Bellecombette, Laissaud, Lanslebourg, La Motte Servolex, La Ravoire, Les Mollettes, Queige, St Alban Leysse, St Hélène du Lac, Termignon, Yenne : 300 € + Barberaz : 30 % (maxi 200 €) + Chambéry : 60 €/m² + Champagny en Vanoise, Ste Marie de Cuines, Venthon : 200 € + Chanaz : 330 € + Cognin : 20% (maxi 150€) + Cté de Com cœur de Maurienne, Cté de Com Maurienne Galibier, Cté de Com la Rochette Val Gelon, St Etienne de Cuines : 600 € + Cruet, Montagnole, Randens, Rognaix, Verel-Pragondran : 150 €</p>	<p><u>Région :</u> Appel à projet 2011 : conditions.</p> <p><u>Collectivités :</u> + CG Drôme : sur le montant HT ou TTC selon le régime TVA du maître d'ouvrage : Secteur public/privé : 10%, Secteur logement social : 50% max pour atteindre 80% d'aides publiques cumulées. + CG Loire : Collectivités : 12,5 % à 30 % HT Bailleurs sociaux : 20% HT plafonnée à 200 € / équivalent logement + CG Savoie (collectivité et établissement public) : 200 €/m² de capteur installé + Annecy : 20% du coût de l'installation dans le cadre d'une SCI ou d'une copropriété (réalisé par une un installateur Qualisol ; maxi 4500€)</p>	<p><u>Particuliers :</u> Aucune aide</p> <p><u>Collectivités :</u> + Aime : 30% (maxi 150€) + Aix-les-Bains : 520 € + Albens : 30% (maxi 300€) + Annecy : 20% du coût de l'installation (réalisé par une un installateur QualiPV ; maxi 1500€) + Albertville, Apremont, Châteauneuf, Dardilly, Jacob Bellecombette, Lanslebourg, La Motte Servolex, Montmélian, Queige, St Hélène du Lac : 300 € + Barberaz : 30 % (maxi 200 €) + Chambéry : forfait 500€ + Chanaz : 350 € + Cognin : 20% (maxi 150€) + Cté Com cœur de Maurienne, Cté Com Maurienne Galibier, Cté Com la Rochette Val Gelon, St Etienne de Cuines : 600 € + La Ravoire, Moutiers, St Alban des Villards : 400 € + Modane, St Alban Leysse, Ste Marie de Cuines, Venthon, Chaussan : 200 € + Mognard, St François de Sales, St-Verand : 100 € + Cruet, Montagnole, Rognaix, Termignon, Verel-Pragondran : 150 € + Meylan, Mouxy : 500 € + St Jean de Belleville : 10 €/m² max 100€ + St Martin de Belleville : 400 à 600€ + St Rémi de Maurienne : 75 €</p>	<p>Gestion Région et départements séparée</p> <p>Région Direction de l'Environnement et l'énergie 04 72 59 40 00</p> <p>ADEME Rhône-Alpes 04 72 83 46 00</p>

	<p>+ Barby, Cruet, Gilly sur Isère, Montagnole, Mouxy, Randens, Rognaix, St Alban des Villards, Termignon, Verel-Pragondran : 150 €</p> <p>+ Bourg-lès-Valence : 300 €</p> <p>+ Chambéry : 60 €/m²</p> <p>+ Chanaz : 225 €</p> <p>+ Cognin, Montailleur : 20% (maxi 150€)</p> <p>+ Cté de Com du Pays de Gex : 80 €/m² (maxi 400 €)</p> <p>+ Grézy sur Aix, Le Bourget du Lac : 30 €/m² (maxi 150 €)</p> <p>+ Mognard, St François de Sales : 100 €</p> <p>+ Montmélian : 500 €</p> <p>+ Montvalezan : 30 €/m²</p> <p>+ St Martin de Belleville : 300 à 500 €</p> <p>+ St Rémi de Maurienne : 75 €</p> <p>+ Ugine : 30% (maxi 350€)</p>	<p>+ Cté de Com du Pays de Gex : 80 €/m² plafonnée à 960 €</p> <p>+ Grézy sur Aix : 30 €/m² max 150€</p> <p>+ Le Bourget du Lac : 30 €/m² (maxi 300 €)</p> <p>+ Meylan, Modane; Mouxy : 500 €</p> <p>+ Mognard, St François de Sales : 100 €</p> <p>+ Montailleur : 20% (maxi 250€)</p> <p>+ Montmélian : 1150 €</p> <p>+ Montvalezan : 30 €/m²</p> <p>+ Moutiers, St Alban des Villards : 400 €</p> <p>+ St Martin de Belleville : 600 à 1000€</p> <p>+ St Rémi de Maurienne : 75 €</p> <p>+ Ugine : 30% (maxi 500€)</p>		<p>Collectif :</p> <p>+ CG Savoie (collectivité et établ public) : 1 €/Wc plafonné à 150 000 €</p> <p>+ Annecy : 20% du coût de l'installation dans le cadre d'une SCI ou d'une copropriété (réalisé par une un installateur QualiPV ; maxi 4500€)</p>	
--	--	---	--	--	--

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Guadeloupe	<i>Pas d'informations</i>	<i>Pas d'informations</i>	<i>Pas d'informations</i>	<i>Pas d'informations</i>	ADEME Guadeloupe 05 90 26 78 05
Guyane	<u>EDF + Région :</u> 300 €/m² maximum	Aucune aide	Programme Régionale de Maîtrise de l'Energie (PRME) (Région, Département, ADEME, EDF) Secteur concurrentiel : le calcul de la subvention s'applique sur le surcoût de l'installation solaire par rapport à une solution de référence électrique. Dans le secteur social, le calcul de la subvention s'applique sur le coût de l'installation solaire. Le coût éligible est plafonné à 1,75 €/kWh productible annuellement. Et l'aide ADEME est plafonnée à 0,64 €/kWh	<i>Particuliers et collectif</i> <u>Electrification rurale (site isolé) avec defiscalisation :</u> (plafonné à 1,8 kWc pour les particuliers, et 3 kWc pour les professionnels) - Assiette éligible Région/FEDER : 4 €/Wc - Aide EDF : 2,17 €/Wc	ADEME Guyane 05 94 31 73 60
Martinique	<u>Aide EDF :</u> 200 €/unité (référence 200 litres)	Aucune aide	ADEME+collectivités au cas par cas (dans la limite de l'encadrement communautaire) Aide à la décision (50% des coûts d'études)	<i>Particuliers et collectif</i> <u>Electrification rurale (site isolé) :</u> ADEME+FEDER : 4 €/Wc ou FACE+ADEME à 95% <u>Production d'électricité raccordée au réseau :</u> Aide possible au cas par cas par dérogation au système d'aide, pour projets exemplaires	ADEME Martinique 05 96 63 51 42 EIE 05 96 59 19 60
La Réunion	<u>Aide EDF :</u> 217 €/unité (référence 300 litres)	Aucune aide	<u>Social locatif :</u> 80% maxi de l'assiette HT (assiette de 4 000€/logt dans le neuf et de 4 800€/logt dans l'existant) (pas d'aide pour le résidentiel en accession et le locatif privé) <u>Agriculture, industrie et tertiaire :</u> 60% maximum du surcoût solaire HT <u>Grands groupes :</u> 50% HT maximum <u>Climatisation solaire :</u> 50% maximum (+10% PME/PMI)	<i>Particuliers et collectif</i> <u>Electrification rurale (site isolé) :</u> Aide FACE (79%) + complément ADEME (16%)	ADEME Réunion 02 62 71 11 30